



VENDREDI 27 OCTOBRE 2006, 16H45

Monsieur le Ministre,  
Cher(e)s collègues,  
Mesdames, Messieurs,

Ce n'est pas sans émotion, après ces deux journées très denses de réflexion et de travaux de très haute tenue, que je m'adresse à vous avant que Christian ESTROSI, notre « ministre en charge de la montagne », ne clôture notre congrès.

J'aimerais remercier tous ceux qui ont contribué à faire de ce temps fort de la vie de notre association un succès : les ministres Brice HORTEFEUX et Dominique BUSSEREAU, bien sûr (je suis certain que ce n'est pas fini, cher Christian ESTROSI) qui ont fait des annonces substantielles pour la montagne, mais aussi tous les élus pyrénéens, Alain CHÊNEBEAU, maire d'Ax-les-Thermes, Augustin BONREPAUX, député et président du conseil général de l'Ariège, Martin MALVY, président du conseil régional de Midi-Pyrénées, Christian BOURQUIN, président du conseil général des Pyrénées-Orientales. Tout le personnel de la mairie et du conseil général, l'office de tourisme mais aussi, tous les partenaires de l'ANEM, toujours fidèles au rendez-vous, et je les remercie encore une fois très sincèrement. Merci à vous monsieur le Préfet et à toute votre équipe pour votre aide précieuse.

J'aimerais aussi remercier toute l'équipe de l'ANEM, mobilisée totalement depuis des semaines pour assurer la réussite de cette grande manifestation autour de Pierre

BRETEL, notre délégué général. Bravo et merci pour le travail de toute l'équipe. Je crois que nous pouvons les applaudir.

Je voudrais souligner l'importance de deux rendez-vous de la montagne en 2006 : le CNM à Sallanches, puis ce congrès. Ce sont pas moins de six ministres, dont le Premier ministre qui ont été avec nous au chevet de la montagne.

Merci à vous, enfin et surtout, merci de votre confiance lorsque, il y a deux ans, à St-Pierre de Chartreuse vous m'avez confié le poste de secrétaire général.

J'aimerais, non pas prononcer je ne sais quelles conclusions, mais au contraire, tracer des perspectives pour les deux années qui viennent qui correspondent à la durée du mandat de président.

Tout d'abord, cela va de soi, je m'inscrirai dans la tradition de notre association en intervenant sur tous les dossiers qui concernent la montagne. J'entends par là **la montagne qui se « désertifie »**, pour laquelle nous devons tout faire pour qu'elle ne soit pas abandonnée, aussi bien que pour **la montagne qui s'urbanise**, qui elle aussi se trouve confrontée à des questions particulièrement complexes et qui demandent des réponses adaptées. Alors que ces deux cas de figure représentent en quelques sortes deux extrêmes dans la gamme des possibles, on peut très bien, paradoxalement aboutir au même résultat : **une dépossession des populations autochtones de leur territoire**. Bien évidemment, nous ferons tout pour qu'il n'en soit pas ainsi.

En attendant, ce combat là passe par la gestion et la résolution de nombreux dossiers, au « quotidien ». Pour mémoire, j'en citerais quelques uns toujours d'actualité des plus « simples » aux plus « lourds » :

- décrets UTN et refuges,
- frais de secours et préservation de la montagne, en tant qu'espace de liberté,
- pérennité du service du RTM,
- assurance chômage des saisonniers,
- services publics et au public, (notion de temps et non de distance)
- code de la montagne,
- politique relative aux grands prédateurs (le loup, l'ours). Je crois que nous allons vers la régulation du loup. Nous demandons l'arrêt de la réintroduction d'ours et demandons le choix d'un endroit où ils pourraient être « parqués » !
- loi sur l'eau,
- finances locales, notamment la DGF, et la question de la péréquation,
- et enfin, cela a été longuement évoqué, le financement de la politique **contractuelle avec l'Etat**, de même que la question **des fonds** structurels européens, **sur la période 2007-2013...**

Je reviendrai sur certains thèmes forts à la fin de mon intervention.

Vous voyez donc qu'avec Henri NAYROU, nous avons une feuille de route bien fournie.

J'en profite, au passage, pour saluer devant vous, notre nouveau secrétaire général, député de l'Ariège, avec qui, je n'en doute pas, la collaboration ne sera pas moins

fructueuse que celle vécue avec François BROTTES (Merci François pour nos relations, franches, sincères et respectueuses).

Pour en revenir au programme de nos prochaines années, j'aimerais, avec votre accord, que nous puissions aussi nous pencher sur des dossiers peut-être plus axés sur l'Association elle-même, dans le but de mieux servir nos collectivités adhérentes, bien entendu.

Peut-être est-ce le bon moment, en effet. Je veux donc en tout premier lieu, vous parler de vous, vous parler de votre association.

Outre le fait que les deux années électorales, qui sont devant nous, peuvent provoquer des « inerties » et que cela peut être une bonne occasion de s'occuper un peu de « notre maison » dont les fondations - toujours solides rassurez-vous ! - remontent maintenant à 22 ans.

Ainsi, j'aimerais esquisser devant vous, quelques orientations essentielles :

## **RENFORCER L'ACTION AUPRES DES COMMUNES**

Nous devons renforcer notre action auprès des communes afin d'augmenter l'adhésion de celles-ci. Je vous l'ai indiqué dans mon rapport sur la vie de l'association, si le résultat des adhésions avec les régions et les départements est plus qu'encourageant, il est clair que nous devons faire un retour et un effort renouvelé auprès de la cellule de base qu'est la commune. Celle-ci est la maille

territoriale essentielle de l'action menée au quotidien par notre Association. En conséquence, le nombre de communes adhérentes est la garantie d'une représentativité incontestable et d'une légitimité forte, attestant la vitalité de l'ANEM.

Aujourd'hui, le nombre de communes adhérentes stagne. Il faut donc attirer de nouvelles communes en convainquant les maires d'adhérer et d'apporter leur soutien à la cause montagnarde, qui est la leur, parce que le contexte actuel impose, plus que jamais, une mobilisation de tous. Nous devons donc nous appuyer sur le réseau de nos responsables départementaux pour assurer la solidarité réelle entre élus de la montagne.

## **RELANCER LES REUNIONS DEPARTEMENTALES**

Nous l'avons dit et répété souvent : 2006 est une année charnière qui justifie une mobilisation à l'échelle de chaque massif pour réfléchir à l'avenir que nous voulons. Mission accomplie !

Cet acquis doit être préservé et prospérer. **Nous resterons donc au cœur des massifs et nous maintiendrons de façon étroite les actions et les échanges, de même qu'avec les régions et les départements.**

Il n'empêche que nous **devons reconduire les réunions de proximité** qui font la richesse du fonctionnement de notre association, en symbiose avec les élus de « la base ».

**La réunion départementale est le moment privilégié entre les responsables de l'ANEM et les adhérents.** Elle doit donc être reconduite.

Il n'en reste pas moins que **90% du territoire est organisé avec des structures intercommunales.**

Je le sais la question de nos liens avec les structures de coopération intercommunale est complexe aussi bien au niveau de la mise en œuvre qu'à celui des conséquences éventuelles pour les communes membres des communautés. Je renverrai tout simplement au précédent passage de ma déclaration pour rassurer ceux qui en éprouveraient le besoin, parce qu'ils seraient les plus farouches défenseurs de la commune, cellule de base de la représentation et de l'exercice de la démocratie républicaine.

Nombreuses en effet sont les demandes de présidents d'EPCI d'adhérer directement à l'Association soit au nom de leur structure, soit au lieu et place des communes membres. Je ne prétends pas trancher ici le débat.

Je considère tout simplement que nous ne pouvons rester sans réponse face à ces demandes et face à une réalité de plus en plus incontournable, sans qu'il soit question d'enlever quoique ce soit aux communes, je le répète.

Je le dis avec d'autant plus d'insistance que l'intercommunalité était déjà prise en compte dès l'origine dans nos statuts puisqu'ils indiquent à l'article 4 :

« **Peuvent adhérer à l'Association, je cite :**

- ***les groupements de communes à fiscalité propre classés totalement ou partiellement en zone de montagne ...***

Tout cela est resté pour partie lettre morte car, à ce jour et à ma connaissance, aucun EPCI n'a pu adhérer! Cela justifierait éventuellement un « toilettage » des statuts. Lorsque je me suis penché sur leur adaptation sur ce point, j'ai réalisé la difficulté de certaines contraintes très fortes.

D'autres associations avant la nôtre ont connu le même type de réflexion craignant de perdre leur « âme ». Je pense en particulier à l'Association des Maires de France, qui bien qu'ayant toujours farouchement défendu l'autonomie communale, toujours inscrite en lettre d'or dans ses statuts, n'en est pas moins devenue **l'association des maires et des présidents de communautés de France**.

## **RENFORCER LE FONCTIONNEMENT DE NOS INSTANCES ET DE NOS RELAIS**

Je ne pense pas avoir d'inclination particulière pour l'autosatisfaction, mais il faut bien reconnaître que s'il y a bien une instance qui fonctionne, de façon vivante et ouverte, c'est notre comité directeur.

Son ordre du jour est toujours bien fourni et en phase avec l'actualité notamment politique et parlementaire. Les dossiers préparés par les services sont généralement bien charpentés et les débats sont riches, avec des échanges de grande qualité, comme en attestent les comptes-rendus rédigés rapidement.

Généralement, il se réunit 5 fois par an et réuni une cinquantaine de personnes au moins, ce qui par rapport à la moyenne des associations d'élus, constitue une participation exceptionnelle.

Cependant, cela est parfois lourd sur différents plans : les membres n'ont pas toujours la possibilité de se rendre disponibles, et dans certaines circonstances nous n'avons pas la souplesse que permettrait la réunion instantanée d'une instance moins nombreuse, ce que justifie parfois l'actualité et notamment l'écriture des décrets d'application.

Les statuts prévoient que le Comité se réunit 3 fois par an alors que le bureau, qui en est une émanation d'une trentaine de membres, devrait se réunir tous les deux mois... En réalité, le bureau ne s'est pas réuni depuis des années.

**Je propose d'améliorer notre fonctionnement et notre efficacité en programmant en début d'année nos réunions de comité directeur et en réunissant d'urgence le bureau lorsque l'actualité le justifie. Là encore, les statuts méritent réflexion...**

J'émetts enfin le vœu que nous puissions renforcer la collaboration avec les groupes d'études sur la montagne de l'Assemblée nationale et du Sénat. Et je tiens ici à saluer le travail constant et conséquent du Sénat sur les questions de la montagne, particulièrement bien préparé en amont.

**ACQUERIR DES LOCAUX POUR ASSURER L'AVENIR ET CONFORTER LE STATUT DE L'ASSOCIATION**



Le rapport de notre trésorier et je lui rend hommage et le remercie pour son travail décrit l'état des finances de l'Association et atteste sa bonne santé. La gestion rigoureuse et la diversification des moyens de financement expliquent le résultat. Avec François et Jean, nous avons effectué un effort sur la recherche pérenne de nouveaux financements.

A la lumière du passé, où la situation n'était toujours aussi sereine, je pense que nous devrions méditer sur les possibilités qui nous sont offertes aujourd'hui pour assurer et sécuriser l'avenir.

Je vous propose que, profitant d'une période financière stabilisée qui peut se révéler éphémère, nous tirions profit de la conjoncture en examinant **la faisabilité d'un projet d'acquisition immobilière si le marché immobilier et bancaire s'avérait favorable.**

Ainsi, en acquérant des locaux plus proches de l'Assemblée ou du Sénat, nous pourrions améliorer encore notre efficacité et surtout **nous pourrions rapidement diminuer nos charges de fonctionnement.**

Par ailleurs, maintenant que notre association est présente, pour ne pas dire incontournable et indispensable, dans toutes les politiques relatives au développement et à l'aménagement du territoire, à l'environnement... depuis 22 ans, je crois qu'il est peut-être opportun d'examiner **si un statut d'association d'utilité publique pourrait apporter une reconnaissance et des moyens renforcés.**

Dans le même registre, celui de la reconnaissance de notre association, j'en profite au passage, monsieur le Ministre, pour vous rappeler **notre souhait de participer aux travaux du Conseil national de la sécurité civile...**

## **RENFORCER NOS LIENS AVEC LES AUTRES ASSOCIATIONS OU ORGANISMES PROCHES**

Je l'ai dit ce matin et je le répète encore ce soir : il faut que nos relations avec les associations **d'élus telles que l'ANMSM (Association nationale des maires de stations de montagne), l'ANMSCCT (Association nationale des maires des stations classées et communes touristiques) et l'ANEL (Association nationale des élus du littoral)**, avec qui nous avons tant d'intérêts communs, soient encore renforcées, de même qu'avec **le SNTF (Syndicat national des téléphériques de France), et les associations représentant les moniteurs, les guides et les accompagnateurs en montagne, de même que le club alpin Français.**

Nous devons les rendre encore plus fertiles et élargir le champ des problématiques appréhendées ensemble. Nous encourageons les parlementaires de notre association à être notre bras armé au Parlement pour être mieux entendus.

Bien entendu, nous n'entendons pas rester sur le pré carré étroit des spécificités. C'est pourquoi, nous allons approfondir nos relations avec les associations généralistes spécialisées dont une bonne part des adhérents constitue le tissu de

notre association. Je veux citer **l'Association des Maires de France, l'Association des Départements de France et l'Association des Régions de France.**

Voilà pour le fonctionnement de notre association...

## **GRAVER LA RECONNAISSANCE DE LA MONTAGNE DANS NOS INSTITUTIONS**

Je crois qu'il faut maintenant rappeler des éléments concrets, pour ne pas dire triviaux sur notre réalité : la montagne, **c'est 25 % du territoire, 4,5 millions d'habitants et 2,5 millions d'emplois...** Ce sont **aussi 6 200 communes, 48 départements, 12 régions** ayant des territoires classés en zone de montagne.

En cette période de réflexion généralisée avant les grandes échéances électorales où beaucoup, de tout bord, parlent de « réforme » y compris constitutionnelle, pourquoi ne pas rappeler ces éléments et demander leur traduction dans nos institutions.

Et bien, je n'hésite pas à le dire, si la République devait évoluer, notamment au niveau de loi Fondamentale, **je demande que l'organisation ministérielle donne à la montagne toute sa place et son rang.**

A ce propos, sans revenir sur la décision souveraine du peuple français, je rappellerai **que le projet de traité constitutionnel européen contenait cette reconnaissance** et je tiens ici encore à saluer le travail essentiel de l'Association européenne des élus de la montagne... **Cet acquis doit être préservé et défendu**

**quoiqu'il advienne, quelle que soit la forme que prendra la nouvelle organisation de l'Union européenne.**

Je signale aussi pour conclure sur ce point que **nos amis italiens ont su donner rang constitutionnel à la montagne.**

Pour conclure, je vous propose six grands combats qui n'en éliminent pas d'autres, mais qui me semblent particulièrement importants pour nos territoires, les hommes et les femmes qui y vivent :

### **1. Lutter contre la pression foncière et assurer le maintien de nos populations de montagne**

La loi portant engagement national sur le logement est votée. Nous avons contribué à obtenir des nouveaux outils efficaces pour les maires. Nous devons non seulement les utiliser, mais aussi aller plus loin. Je souhaite que la mission interministérielle sur les résidences secondaires annoncée lors des discussions au parlement sur la loi portant engagement national pour le logement puisse se mettre rapidement au travail.

### **2. Rendre effective la solidarité nationale envers nos territoires**

La « société » doit se rendre compte de tout ce qu'elle obtient, demande, voire exige de la montagne, ce que nous acceptons bien volontiers. **Elle veut des paysages préservés, une nature impeccable, une eau pure et abondante. Très bien !**

C'est vrai, la France s'urbanise et sa population augmente. Cette population ressent de façon croissante le besoin d'espaces libres, protégés et sources de bien être, de biodiversité et de ressources naturelles que la montagne peut leur offrir.

Mais sait-elle que tout cela n'est pas un don du ciel ? Les montagnards, dont on doit rappeler qu'ils sont confrontés à des réalités naturelles et physiques qui rendent tout encore plus difficile, ne le fabriquent pas sans grandes difficultés, **et ils entendent obtenir une véritable solidarité en retour.**

- Nous sommes présents en ce moment pour qu'il en soit ainsi dans la loi sur l'eau,
- La création d'un système de calcul d'une part de la DGF, prenant en compte nos territoires n'est qu'une première étape,
- La rémunération des « coeurs de parcs » nationaux en est une deuxième,
- **L'extension de cette rémunération à tous les territoires à haute valeur environnementale, si nombreux en montagne, en serait l'aboutissement.**

### **3. Anticiper les conséquences du réchauffement climatique**

La montagne ressent **très fortement l'impact du réchauffement climatique, aussi bien l'hiver, que l'été.** Les conséquences dans quelques années seront particulièrement sensibles dans divers domaines et j'en citerai deux : **la sécurité et l'activité touristique.**

Sur ce secteur, j'aimerais souligner un paradoxe : alors que la montagne **est la première destination touristique d'hiver, elle est devenue la dernière en été.**

Nous devons nous adapter car naturellement nous devrions avoir un nouvel afflux de touristes l'été ! **Nous demandons donc un plan de relance touristique pour la montagne l'été.**

Il nous faut **reconquérir nos parts de marché** ! Mais pour cela, nous devons faire jouer la solidarité locale, à notre tour, et **structurer nos territoires**. Les outils de droit commun tel que l'intercommunalité, les schémas de cohérence territoriale (SCOT) ou les plans de déplacements urbains (PDU) sont-ils adaptés à la montagne ?

En clair, lorsqu'on nous dit qu'il faut 150 communes pour faire un SCOT, est-ce jouable de fédérer 150 communes dans quatre vallées ? Est-ce la bonne cohérence territoriale ?

Autre question, comment des communes de montagne peuvent-elles financer l'ingénierie d'un SCOT ou d'un PDU de 200 000 euros ?

Je le dis très clairement, la réponse est non.

**Nous avons des besoins d'ingénierie très forts et des besoins de financement qui ne le sont pas moins** comment adapter tous ces outils de droit commun à notre réalité et à la spécificité de nos territoires de montagne. Brice HORTEFEUX a commencé à apporter une réponse.

#### **4. Afficher notre solidarité avec les agriculteurs**

J'aimerais chers collègues, rappeler un autre aspect du combat pour la montagne que nous n'oublions pas, à telle enseigne que je vous propose de le rendre plus efficace et plus lisible à l'ANEM.

Je pense **à l'agriculture**. Nous avons des liens très forts avec les organisations agricoles en montagne et je sais qu'elles ont parfois du mal à être prises en considération souvent au sein même de leur propre organisation. Elles représentent la mémoire et le socle de notre économie. Elles sont soumises à toutes sortes de pression, y compris foncière. Je propose que nous mettions en place une force commune ANEM / Agriculture de montagne.

## **5. Les transports**

Les montagnes représentent aujourd'hui une barrière naturelle pour les échanges de marchandises entre le Sud et le Nord de l'Europe, demain pour les échanges entre l'Europe et le formidable développement de l'Asie et du Moyen-Orient.

Les populations de montagne ont atteint le seuil d'acceptabilité concernant les camions sur les routes sans compter la sécurité et l'impact sur l'environnement. Nous reconnaissons les efforts de financement mis en oeuvre notamment à travers l'AFIFT. Il nous faudra rester vigilant pour que ces orientations budgétaires soient maintenues dans le temps.

## **6. Nous sommes une association d'élus**

L'évolution de la loi et de la jurisprudence sur les décisions de justice qui concernent les territoires de montagne sont très suivies par notre association.

Les derniers jugements qui concernent le Maire de Chamonix nous inquiètent. Je pense que la jurisprudence est en train de faire évoluer la loi Fauchon voté par les parlementaires. Nous devons défendre la spécificité des grandes infrastructures nationales et internationales en montagne, et celle des prédateurs en matière de responsabilité des maires en cas d'accident. L'ANEM sera vigilante pour l'application des propos du ministre Brice HORTEFEUX, ce matin, concernant l'ours.

Voilà monsieur le ministre, mes chers collègues, mes chers amis.

Les femmes et les hommes qui vivent en montagne sont résolument optimistes et tournés vers l'avenir. Nous devons leur donner les moyens de se maintenir, de se développer là où ils sont nés, autant que pour accueillir les populations touristiques ou les populations citadines le week-end.

Nos territoires sont merveilleux, parfois difficiles, et nous les considérons comme partie intégrante de la République, avec les devoirs qui sont les nôtres. La République doit, en retour, les accompagner sur les handicaps, le développement économique, et le respect de l'environnement.

Merci de votre présence, merci de cet accueil à Ax-les-Thermes.



